

Ecolo - GROEN

Berchem-Sainte-Agathe – 1082 – Sint-Agatha-Berchem

BERCHEM Ste AGATHE SINT-AGATHA BERCHEM	
16 -09- 2015	
N°	093363

Echevin/Schepen	
College	
Cabinet/Kabinet	
Gem. Secret. Comm.	
Sec.	
HRM	
RP/PR	
Prevent	
Informatique/-ca	
Juriste/Jurist	
SIPP/IDBP	
Recev./Ontvang.	
Financ.	
SCAD	
Pop./Bev.	
TP/OW	
UEP/SLP	
Jeun./Jeugd-Seniors	
Sport	
Particip.	
Ens./Onderw.	
Commerce/Handel-Festiv	
CPAS/OCMW	

Conseil communal du 24 septembre 2015

Interpellation concernant les bâtiments communaux et les locaux d'action AMO

Monsieur le Bourgmestre, madame et messieurs les échevin-e-s,

A l'occasion de rencontres avec des travailleurs sociaux je souhaiterais avoir des éclaircissements à propos de la gestion de bâtiments à l'abandon et singulièrement des risques de fermeture d'un service social associatif actuellement locataire de l'un de ces bâtiments.

Il semblerait que le bâtiment appartenant à la commune et situé en bout de la rue de l'église au bord de la place Schweitzer soit envahi par la mэрule.

Cela amènerait la commune à d'importants travaux d'assainissement avant d'effectuer sa démolition.

Par voie de conséquence et comme cela était prévisible et annoncé depuis longtemps, le bâtiment voisin, propriété communale également serait voué à la démolition également.

Cet immeuble abrite actuellement une association qui effectue un travail d'information et d'accompagnement de jeunes dans le cadre d'une convention spécifique.

Cette association, malgré de nombreuses demandes ne sait pas aujourd'hui où elle pourrait être relogée sur notre territoire.

Tenant compte du fait que des perspectives leurs sont offertes dans une autre commune, que cette association est la seule à effectuer un travail avec ce type de public jeunes,

- pouvez-vous nous dire ce qui est prévu pour éviter de perdre un tel partenaire sur notre territoire (en référence aux objectifs du plan d'action jeunesse) ?

Dans la perspective plus large et conjointe du déplacement du service de prévention vers les locaux rénovés de la rue H Blauwet,

- pouvez-vous nous dire quelle affectation est envisagée pour locaux libérés dans le parc Saint-Moulin ?

En termes de vigilance et d'entretien des bâtiments, pouvez-vous nous expliquer comment il se fait qu'un bâtiment appartenant à la commune soit resté dans un état d'abandon dont on pouvait supputer des dégats qui engendreront aujourd'hui des frais importants ?

Enfin, pour d'autres situations similaires, quel suivi est organisé pour d'autres bâtiments - tel que la maison inoccupée de la place de l'église, par exemple - pour éviter qu'ils se retrouvent également dans un état de délabrement aux conséquences de dangerosité et de dépenses lourdes ?

En vous remerciant pour vos éclairages et vos réponses

Christian BOUCQ, conseiller communal Ecolo-Groen